



Jacqueline GOURAULT

Vice-présidente du Sénat
Sénatrice de Loir-et-Cher
Conseillère municipale et communautaire de la Chaussée Saint-Victor

LA LETTRE

ÉDITO

28 janvier 2015



Bonne lecture !
Jacqueline Gourault

Madame le Maire, Monsieur le Maire,

J'ai décidé de vous adresser régulièrement une newsletter en complément de l'information que vous trouvez déjà sur mon site internet (jgourault.fr). Elle a vocation à répondre au mieux à vos besoins. Je suis à votre écoute avec mon équipe parlementaire pour toute remarque que vous voudriez bien nous faire. Je vous propose, ainsi qu'à vos adjoints et conseillers municipaux intéressés par l'actualité du Sénat, de vous inscrire en envoyant votre adresse mail personnelle à j.gourault@senat.fr.

AGENDA

Cérémonies des voeux



© DR

Impossible de pouvoir être présente dans toutes les communes pour la cérémonie des voeux... J'ai pu répondre cette année à l'invitation des maires de nombreuses communes : Fougères-sur-Bièvre, Françay, Coulanges, Seillac, Marcilly-en-Gault, Onzain, Vendôme, Cormenon, La Chaussée Saint-Victor, Lestiu, Verdes, Saint-Gourgon, Cheverny, Soings-en-Sologne, Autainville, Ouzouer-le-Marché, Chambon-sur-Cisse, Châteauvieux, Mennetou-sur-Cher, Marolles, la Communauté de Communes du Vendômois rural, Rilly-sur-Loire, La Chapelle Saint-Martin, la Communauté de Communes du Grand Chambord...

RÉFORME TERRITORIALE

Loi NOTRe



© Sénat

l'un des éléments clés du projet de loi sur la répartition des compétences entre collectivités. Il reste encore deux navettes avant l'adoption définitive de la loi.

Le Sénat vient de terminer l'examen de la première lecture du projet de loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe). Il constitue le troisième volet de la réforme des territoires souhaitée par le Président de la République, après la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles et le projet de loi relatif à la délimitation des régions.

Le Sénat a approuvé mercredi 14 janvier dernier la suppression de la clause de compétence générale pour les régions et les départements,

l'un des éléments clés du projet de loi sur la répartition des compétences entre collectivités. Il reste encore deux navettes avant l'adoption définitive de la loi.

[LIRE LA SUITE](#)

La région devient



On en parlait depuis 20 ans... Le Sénat dans le cadre de l'examen du projet de loi de réforme des régions vient d'adopter le changement de nom de la région. J'ai soutenu cet amendement, comme six autres de mes collègues sénateurs de la région. Le texte propose qu'« à compter de la publication de la présente loi », la région « Centre » serait dénommée « Centre-Val de Loire ».

Adoptée par le Sénat puis par l'Assemblée nationale, le Conseil constitutionnel vient de valider la loi relative à la délimitation des régions, et donc le changement de nom Centre-Val de Loire.

[LIRE LA SUITE](#)

AU SÉNAT

Baisse des dotations des collectivités



Je suis intervenue en tant que rapporteur pour avis de la commission des lois le mardi 2 décembre sur la mission « Relations avec les collectivités territoriales ». J'ai souligné l'effort sans précédent de participation au redressement des finances publiques des collectivités territoriales qui subiront, entre 2015 et 2017, une baisse de 11,5 milliards d'euros. Cependant, ces collectivités exercent des compétences qui leur sont dévolues par la loi et conduisent des politiques d'investissement pour répondre aux attentes de nos concitoyens. Dès lors, pour maintenir un niveau d'investissement élevé, de quelles alternatives disposeront les collectivités territoriales ?

[LIRE LA SUITE](#)

Vice-Présidence du Sénat



© Sénat

Dans le cadre de ma nomination en octobre dernier à la vice-présidence du Sénat, je suis amenée à présider régulièrement les séances publiques. Je suis aussi en charge la Délégation sur le statut et les conditions d'exercice du mandat de sénateur.

Membre du Bureau du Sénat, je participe aux missions relatives au fonctionnement législatif et administratif du Sénat.

LIRE LA SUITE

Communes nouvelles : l'accord du 27 janvier



© DR

Les députés et sénateurs ont trouvé hier un accord sur la proposition de loi relative à l'amélioration du régime de la commune nouvelle, pour des communes fortes et vivantes.

L'objet de cette proposition de loi, déposée à l'Assemblée nationale, est de faciliter le regroupement des communes en «communes nouvelles».

Le 12 décembre dernier, à l'invitation de l'Association des Maires de Loir-et-Cher, j'ai participé aux côtés de Marie-Cécile Georges de la mission Intercommunalité de l'AMF, à la réunion organisée pour les élus de Loir-et-Cher sur ce thème.

LIRE LA SUITE

AU SERVICE DES ÉLUS

Statut de l'élu



L'Assemblée Nationale vient d'approuver à l'unanimité la proposition de loi visant à améliorer l'exercice des mandats locaux. J'ai travaillé à la rédaction de ce texte, avec Jean-Pierre Sueur, à l'époque où nous étions respectivement présidente de la Délégation sénatoriale aux collectivités territoriales et à la décentralisation et président de la commission des Lois, suite aux Etats Généraux de la Démocratie Territoriale organisés les 4 et 5 octobre 2012.

Votée en deuxième lecture, cette loi doit maintenant être adoptée par le Sénat ou être étudiée en commission mixte paritaire pour rechercher une version commune. Le texte prévoit notamment de favoriser l'accès aux mandats locaux pour les salariés, défavorisés par rapport aux fonctionnaires ou aux retraités, et de mieux protéger les élus des petites communes.

LIRE LA SUITE

EN LOIR- ET- CHER

Professions réglementées



C'est dans le cadre du projet de loi Macron que j'ai reçu dès l'automne les représentants de l'ordre des Avocats, des Huissiers de Justice, des Pharmaciens, des Notaires, tous concernés par l'évolution des professions réglementées. A l'écoute de leurs revendications, je reste attentive à l'examen du texte soumis à l'Assemblée Nationale, avant son arrivée au Sénat.

Le 11 janvier en Loir-et-Cher



Notre pays a été durement frappé et nos esprits ont peine à réaliser l'impact que ces événements va avoir sur notre société. Nous étions 15 000 personnes présentes à Blois, place de la République, à nous recueillir en mémoire des victimes de ces terribles attentats. Des rassemblements ont eu lieu également dans de nombreuses communes de Loir-et-Cher. Je souhaite pour notre avenir que cet élan d'humanisme perdure dans notre société.

© Préfecture de Loir-et-Cher

CONTACT

Au Sénat

Elodie Jacquier-Laforge

15 rue de Vaugirard
75291 Paris Cedex 06
Tel : 01 42 34 27 41
E-mail : j.gourault@senat.fr

Site : jgourault.fr

Facebook :

facebook.com/pages/Jacqueline-Gourault

Permanence parlementaire

Marie-Béatrice Loiselet

Mairie Place Etienne Regnier
41260 La Chaussée Saint-Victor
Tel : 02 54 55 40 41
E-mail : j.gourault@senat.fr

Twitter : [@j_gourault](https://twitter.com/j_gourault)

www.udi-uc-senat.fr